

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

PROCÈS VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE
15 JANVIER 2018

Procès verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière, tenue au bureau municipal sis au 155, rue Principale, lundi le 15 janvier 2018 à 19 :15 précise.

En présence de mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et de messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous.

Sous la présidence de monsieur Gilbert Pigeon, maire.

Le quorum est constaté par monsieur le maire.

Est aussi présente, madame Carole Pigeon, secrétaire par intérim de la présente séance.

Mot de bienvenue du maire.

Minute de silence.

17-2018 **OUVERTURE DE LA SÉANCE** à 19 :15, proposé par Lorraine Michaud, appuyé par Julie D'Astous.

18-2018 **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Lecture de l'ordre du jour
- Dépôt du budget 2018
- Motion règlement budgétaire 2018

Il est proposé par Brigitte Chapados, **appuyé** par Deave D'Astous et résolut à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

FINANCE

19-2018 **DÉPÔT DU BUDGET**

Il est proposé par Lorraine Michaud , **appuyé** par Brigitte Chapados et résolut à l'unanimité;

QUE le budget 2018 déposé et expliqué est accepté comme tel.

ADOPTÉE

20-2018 **MOTION DU RÈGLEMENT 241-2018**

Règlement d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services d'égouts, d'assainissement des eaux, d'enlèvement des déchets et des matières résiduelles et des intérêts pour les arrérages de taxes et tous comptes dus à la municipalité.

Règlement qui sera adopté à la prochaine séance.

Lecture est faite par madame Julie D'Astous.

Entendu que la période de perception des comptes de taxation sera inscrite à la prochaine réunion par résolution.

ADOPTÉE.

21-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance du conseil de la réunion extraordinaire est levée à 19 :57 proposée par Lorraine Michaud, appuyé par Renaud Fortin.

ADOPTÉE

Je, ***Gilbert Pigeon maire***, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Carole Pigeon, DGI

Cette copie publiée sera jugé valide lors de son adoption à la prochaine séance du conseil.